

**29 mars 2004**

Propositions à l'UFP-Outaouais pour proposer au congrès national de l'UFP



**Questions nationales autochtone et inuit**

Les nations autochtones et inuit ont été conquises et dépossédées de leurs territoires. Elles sont aujourd'hui devenues des colonies internes. Celles parquées sur des réserves vivent un régime d'apartheid. Leurs membres vivant parmi les « blancs » sont victimes de discrimination.

- En conséquence, l'UFP reconnaît aux nations autochtones et inuit le droit à l'autodétermination jusqu'à, et y compris, l'indépendance.

La longue histoire d'oppression a causé une forte dépopulation, plusieurs déplacements de masses et surtout l'installation de la population « blanche » sur leurs terres historiques. La réparation des torts historiques sur une base de territoires exclusifs découlant du régime capitaliste de la propriété privée est une tâche impossible qui ne pourrait mener qu'à des conflits sans fin.

- En conséquence, l'UFP propose aux nations autochtones et inuit de s'unir à la nation québécoise dans le cadre d'une république fédérée sur la base de traités égaux reconnus internationalement.
- Le territoire commun serait divisé en zones nationales propres à chaque nation et en zones partagées.
- Toute personne habitant une zone nationale qui n'est pas la sienne pourrait bénéficier, selon certaines règles prévues aux traités internationaux, d'un système d'éducation et de justice de sa nation.

Les réserves qu'habitent les nations autochtones sont des territoires petits, enclavés, sans ressources, souvent charcutés par des voies de transport et pollués. Les ressources des territoires inuit, cri, anishnabé (algonquin), attikamekw et innu ont été et sont encore en grande partie exploitées et pillées sans l'accord des nations concernées ou dans le cadre de traités inégaux.

- En conséquence, l'UFP réclame que l'ampleur historique du dépouillement des territoires et du pillage des ressources soit évaluée d'un commun accord, que les traités inégaux soient renégociés et reconnus par une instance internationale, qu'une juste compensation corrige l'injustice historique de la conquête et que les ressources soient dorénavant exploitées selon les termes des traités internationaux.

Le territoire innu est utilisé sans l'accord de cette nation pour des exercices militaires qui perturbent grandement les activités traditionnelles.

- En conséquence, l'UFP exige que cessent immédiatement ces exercices.

La longue histoire de conquête, de refoulement et de pillage des nations autochtones et inuit a causé l'érection d'un immense mur de préjugés et de méfiance.

- En conséquence, l'UFP propose que soit introduit dans le système d'éducation « blanc » des cours d'histoires, de cultures et de langues autochtones et inuit et que des échanges de toutes sortes soient organisés entre la nation québécoise et les nations autochtones et inuit.

Marc Bonhomme, 29/03/04